

SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2024

Nombre de
conseillers
En exercice :
27

Présents :
17
Votants :
24

Date de
convocation :
03/12/2024
Date
d'affichage :
03/12/2024

Numéro :
55/2024

Le 09 décembre 2024, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Françoise CHINCHOLLE -Franck GARRIC – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Sylvie CLERGUE – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

Absents excusés représentés : Xavier PETIT (M.LACAN) – Michel ALBENGE (B.DELBRUEL) – Thierry MONTBROUSSOUS (D.DERRAC) – Marie-Pierre CAMBON (F.CHINCHOLLE) – Stéphanie RAYMOND (G.PELLIEUX) – David POUTRAIN (E.CLAVERIE) – Maxime FONTANILLE (G.TOUREL).

Absents non excusés non représentés : Bruno BARDES – Francis SALABERT – Guy INTRAN

Secrétaire de séance : Huguette DELPY-SOUTADE

TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2025

Le Conseil Municipal doit voter les tarifs qui seront applicables au 1^{er} janvier 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les tarifs communaux applicables en 2024, fixés par délibération n° 16/2024 du conseil municipal du 03 avril 2024,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- DÉCIDE de fixer les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

Portage des repas pour les personnes âgées	
Tarif unitaire par repas livré : 11,54 €	
Photocopies/Fax	
Nature	Tarifs
Photocopies A4 noir *	0,10 €
Photocopies A4 couleur *	0,20 €
Photocopies A3 noir *	0,40 €
Photocopies A3 couleur *	0,60 €
Envoi de fax (par 3 feuilles) *	1,00 €
* gratuité pour les associations qui auront un code	

Éditions	
Nature	Tarif
Livre Donatien Rousseau	22,00 €
Livre Abbé Graulhe	37,00 €

Cimetière	
Nature	Tarifs
Concessions	
Prix du m ² perpétuelle	250,00 €
Concession perpétuelle 5 m ²	1 250,00 €
Concession perpétuelle 3 m ²	750,00 €
Concession temporaire (50 ans) 5 m ²	625,00 €
Concession temporaire (50 ans) 3 m ²	375,00 €
Columbarium	
Concession temporaire (10 ans)	200,00 €
Concession temporaire (15 ans)	300,00 €
Concession temporaire (30 ans)	400,00 €
Concession temporaire (50 ans)	500,00 €
Concession perpétuelle	1 000, 00 €
Cavernes	
Concession temporaire (10 ans)	200,00 €
Concession temporaire (15 ans)	300,00 €
Concession temporaire (30 ans)	400,00 €
Concession temporaire (50 ans)	500,00 €
Concession perpétuelle	1 000, 00 €
Dépositaire	
Du 1 ^{er} au 3 ^{ème} mois :	gratuit
À compter du 4 ^{ème} mois	18.00 € /mois

Location de matériel	
Nature	Tarif
1 table et 2 bancs ou 1 table et 8 chaises * (l'ensemble, dans la limite de 48 chaises) :	3,00 €

**gratuité pour les particuliers pour l'organisation des repas de quartiers.*

Droits de place	
Nature	Tarif
Fêtes foraines :	
Auto-scooters :	145,00 €
Mini scooters :	90,00 €
Manèges enfantins et salle de jeux :	90,00 €
Boutique (vente sandwichs) :	80,00 €
Stands (tirs, pêche aux canards) :	60,00 €
Stands (confiserie, jackpot,) :	60,00 €
Cascade (chasse enfants) :	45,00 €
Distributeurs gadgets, barbe à papa, vente de ballons :	20,00 €
Autres stands :	40,00 €
Cirque (forfait 3 jours)	90,00 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID : 081-218101442-20241209-DELIB_55_2024-DE

Foire au jardinage/Marché de nuit : tarif au mètre linéaire	
Nature	Tarif
Horticulteurs maraîchers :	5,00 €
Autres exposants :	5,00 €
Associations lescuriennes	Gratuit jusqu'à 3 mètres au-delà 5,00 €
Vide grenier	
Tarif forfaitaire 350,00 €	

Vente au déballage (demi-journée) :	
Nature	Tarif
Outillage, vêtements ou autres :	90,00 €
Camion ventes produits alimentaires : Forfait annuel	190,00 €
Taxi : forfait annuel	150,00 €

Marché municipal du mercredi matin	
Nature	Tarif
Tout type d'emplacement permanent avec fourniture d'électricité : par emplacement	30 € / an
Emplacement journalier non abonné	5 €

Marchés spéciaux été ou Noël	
Nature	Tarif
Tout type d'emplacement avec fourniture d'électricité : par mètre linéaire	5 €

Publicité dans le bulletin municipal		
Nature	Tarifs	
	Unité	Pour 3 bulletins
Demi-page format A4 :	500,00 €	1 400 ,00 €
Quart de page format A4 :	260,00 €	700,00 €
Format A7	100,00 €	230,00 €
84 mm x 66 mm	60,00 €	150,00 €

Tarifs salle Moise David :	
Nature et qualité des locations	Tarifs
Associations lescuriennes *	
1 journée :	80,00 €
1 journée avec repas (vaisselle comprise) :	150,00 €
1 week-end de 2 jours (vaisselle comprise) :	300,00 €
1 week-end de 3 jours (vaisselle comprise) :	400,00 €
Réunion de 1 à 2 heures pour les associations Lescuriennes	Gratuit
Associations hors communes	

Réunion, 1 soirée (20h00 à minuit) :	
1 journée :	
1 week-end de 2 jours (vaisselle comprise) :	650,00 €
1 week-end de 3 jours (vaisselle comprise) :	750,00 €
Particuliers lescuriens	
Réunion, 1 soirée (20h00 à minuit) :	50,00 €
1 journée (vaisselle comprise) :	200,00 €
1 week-end de 2 jours (vaisselle comprise) :	350,00 €
1 week-end de 3 jours (vaisselle comprise) :	450,00 €
Particuliers hors commune	
Réunion, 1 soirée (20h00 à minuit) :	150,00 €
1 journée (vaisselle comprise) :	350,00 €
1 week-end de 2 jours (vaisselle comprise) :	650,00 €
1 week-end de 3 jours (vaisselle comprise) :	750,00 €
Professionnels / Concours administratifs	
1 journée de vente au déballage ou d'expo-vente : pour les professionnels :	400,00 €
Concours administratifs, examens :	400,00 €
Une location une fois par an pour le personnel en activité et les élus	30,00 €
Réunions politiques en période électorale	30,00 €

**Les associations lescuriennes pourront bénéficier, une fois par an de la gratuité du prêt de la salle.*

Tarifs salle André Combes :	
Nature et qualité des locations	Tarifs
Association lescurienne	gratuit
Autres utilisateurs : la ½ journée	50,00 €
Tarifs salle des Sports et de l'Amitié :	
Nature et qualité des locations	Tarifs
Particuliers lescuriens (en dehors des rencontres sportives)	150,00 €
Particuliers non lescuriens (en dehors des rencontres sportives)	250,00 €
Tarif église Saint Michel :	
Association culturelle, chorale Lescurienne : journée (comprenant la soirée)	Gratuit
Association culturelle, chorale, hors Lescure : journée (comprenant la soirée)	4,00 €/ heure
Médiathèque : journée (comprenant la soirée)	Gratuit
Manifestations culturelles organisées par la commune	Forfait 20 € par exposant
	Gratuit si l'exposant se charge de la mise en œuvre et de l'organisation

Tarifs spectacles ou manifestations culturelles	
Tarif plein	
Tarif réduit (enfant de moins de 12 ans, étudiant, demandeur d'emploi, personnes de plus de 65 ans sur présentation de justificatif)	9,00 €
Manifestations pour enfants Tarif par personne (enfant et adulte)	5,00 €

Tarifs restauration scolaire – enfants résidents dans la commune		
Tranche de quotient familial	Prix du repas enfant (inscrit)	Prix du repas enfant (non inscrit)
1 ^{ère} tranche : QF de 0 à 500 €	2.12€	4.24€
2 ^{ème} tranche : QF de 501 € à 699 €	2.17€	4.34€
3 ^{ème} tranche : QF de 700 € à 899 €	3.41€	6.82€
4 ^{ème} tranche : QF de 900 € à 1099 €	4.28€	8.56€
5 ^{ème} tranche : supérieur à 1100 €	4.46€	8.92€

Tarifs restauration scolaire hors enfant	
Qualité	Tarifs
Adultes (enseignants, parents d'élèves ou élus)	6.22 €
Employés communaux en activité	4,00 €
Encadrant repas	4.97 €

Tarifs restauration scolaire – enfants résidents hors commune		
Tranche de quotient familial	Prix du repas enfant (inscrit)	Prix du repas enfant (non inscrit)
1 ^{ère} tranche : QF de 0 à 500 €	3.18€	6.36€
2 ^{ème} tranche : QF de 501 € à 699 €	3.26€	6.52€
3 ^{ème} tranche : QF de 700 € à 899 €	5.12€	10.24€
4 ^{ème} tranche : QF de 900 € à 1099 €	6.42€	12.84€
5 ^{ème} tranche : supérieur à 1100 €	6.70€	13.40€

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE



Le secrétaire de séance
Huguette DELPY-SOUTADE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID : 081-218101442-20241209-DELIB_55_2024-DE